

**ANNEXE 240-A.1**  
*(Arrêté du 04/12/09)*

**DECLARATION DE CONFORMITE**  
**D'UN NAVIRE DE PLAISANCE HORS MARQUAGE « CE »**  
construit conformément aux dispositions de la division 240  
du règlement relatif à la sécurité des navires

Loi n° 83-581 du 5 juillet 1983, modifiée, sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution  
Décret n° 84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution  
Division 240 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, modifié, relatif à la sécurité des navires

Je soussigné(e) :

|   |            |
|---|------------|
| 01 M. / Mme / Mlle _____  |            |
| 02 né(e) le ____ / ____ / ____  | 03 à _____ |
| 04 résidant à : _____   |            |
| 05 <input type="checkbox"/> fabricant identifié en tant que professionnel avec raison sociale                               |            |
| 06 <input type="checkbox"/> mandataire du fabricant   |            |
| 07 <input type="checkbox"/> importateur   |            |
| 08 agissant au nom de l'entreprise dont la raison sociale et l'adresse sont : _____   |            |
| 09 <input type="checkbox"/> constructeur amateur, ou personne autre que le constructeur, et ayant réalisé des modifications |            |

déclare que le navire dont le numéro d'identification est :

10   -

et répondant à la description suivante :

|  |  |   |
|--|--|---|
| 11 <input type="checkbox"/> véhicule nautique à moteur   | 12 <input type="checkbox"/> canoë ou kayak | 13 <input type="checkbox"/> navire à sustentation     |
| 14 <input type="checkbox"/> hydroptère   | 15 <input type="checkbox"/> submersible    | 16 <input type="checkbox"/> navire                    |
| 17 Désignation du modèle ou du plan : _____  |  |   |
| 18 Date de conception du modèle ou du plan : _____   |  | 19 Date de début de construction : ____ / ____ / ____ |
| 20 Nombre de coques : _____  |  | 21 Catégorie de conception : ____                     |
| 22 Si catégorie A ou B, nom de l'organisme notifié ou agréé : _____  |  |   |
| 23 Référence et date du rapport : _____  |  |   |
| Propulsion principale :    24 <input type="checkbox"/> voilier                      25 <input type="checkbox"/> non-voilier                      26 <input type="checkbox"/> énergie humaine |  |   |
| 27 Puissance max. recommandée : _____ kW   |  | 28 Surface de la voilure : _____ m <sup>2</sup>       |
| 29 Longueur de coque : _____ m   |  | 30 Bau maximum : _____ m                              |
| 31 Nombre maximal de personnes embarquées : _____  |  | 32 Charge maximale : _____ kg                         |

|   |  |   |
|---|--|---|
| 33 <input type="checkbox"/> ayant subi des modifications concernant : |  |   |
| 34 <input type="checkbox"/> longueur de coque                         | 35 <input type="checkbox"/> déplacement léger    | 36 <input type="checkbox"/> nombre de personnes max.            |
| 37 <input type="checkbox"/> chargement max.                           | 38 <input type="checkbox"/> puissance propulsion | 39 <input type="checkbox"/> nature du combustible de propulsion |

est conforme aux dispositions du chapitre 2 de la division 240 en vigueur. Conformément à l'article 240-2.05, je tiens à la disposition de l'autorité compétente le dossier technique de l'embarcation pendant une durée minimale de dix ans.

40 Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

41 Signature du déclarant : \_\_\_\_\_

**Notice de remplissage de la déclaration de conformité  
d'un navire de plaisance hors marquage « CE », mis en service conformément aux  
dispositions  
de la division 240 du règlement relatif à la sécurité des navires**

1. Rayer les mentions inutiles (M. / Mme / Melle). Nom patronymique en majuscules, Prénoms
2. Format de date jj/mm/aa.
3. Indiquer la ville, le département ou la région, ainsi que le pays pour les personnes nées à l'étranger.
4. Adresse du lieu de résidence principal actuel. Indiquer la ville, le département ou la région, ainsi que le pays pour les personnes résidant à l'étranger.
5. Cochez cette case si vous êtes une personne responsable d'un chantier naval professionnel.
6. Cochez cette case si vous êtes une personne mandatée par un chantier naval professionnel.
7. Cochez cette case si vous êtes importateur (dans le cas prévu à l'article 240-2.01 §V).
8. Identification du chantier professionnel constructeur du navire. Fournir le document original donnant mandat.
9. Cochez cette case si vous êtes constructeur amateur, ou si vous avez modifié un navire déjà en service.
10. Numéro d'identification conforme à l'article 240-2.03. Dans la plupart des cas, il vous est délivré par le service lors de l'immatriculation.
11. Cochez cette case si le navire est un véhicule nautique à moteur, au sens de l'article 240-1.02.
12. Cochez cette case si le navire est un canoë ou un kayak, au sens de l'article 240-1.02.
13. Cochez cette case si le navire est un navire à sustentation, au sens de l'article 240-1.02.
14. Cochez cette case si le navire est un hydroptère, au sens de l'article 240-1.02.
15. Cochez cette case si le navire est un sous-marin.
16. Cochez cette case s'il s'agit d'un navire d'un type autre que ceux prévus ci-dessus.
17. Nom du modèle ou de la série de navire, ou références du plan, nom de l'architecte le cas échéant.
18. Indiquer l'année date de conception du premier modèle ou du plan, et non pas du navire concerné par la déclaration.
19. Format de date jj/mm/aa. Indiquer la date de début de la construction.
20. Exclure les flotteurs de longueur inférieure à 1,5 m.
21. A, B, C ou D, au sens de l'article 240-2.02.
22. Organisme notifié ayant procédé aux vérifications de stabilité et de flottabilité.
23. Indiquer la date de format jj/mm/aa et le numéro du rapport de l'organisme notifié ou agréé.
24. Cochez cette case si le navire est un voilier, au sens de l'article 240-1.01.
25. Cochez cette case si le navire n'est pas un voilier, mais qu'il n'est pas exclusivement mu par l'énergie humaine, au sens de l'article 240-1.02.
26. Cochez cette case si le navire est exclusivement mu par l'énergie humaine, au sens de l'article 240-1.02.
27. Puissance exprimée en kW, et mesurée selon la norme EN/ISO 8665.
28. Surface de voile A<sub>s</sub>, au sens de l'article 240-1.02.
29. Longueur mesurée selon la norme EN/ISO 8666.
30. Largeur maximale mesurée selon la norme EN/ISO 8666.
31. Nombre maximal de personnes embarquées au sens de l'article 240-2.07.
32. Charge maximale au sens de l'article 240-2.07.
33. Cocher cette case si le navire est modifié au sens de l'article 240-1.06
34. Cocher cette case si la coque a été allongée ou raccourcie de plus de 1% de la longueur initiale.
35. Cocher cette case si le déplacement lège du navire a subi une variation de plus de 10% du déplacement initial.
36. Cocher cette case si le nombre de personnes pouvant être embarquées a été modifié.
37. Cocher cette case si le navire a été modifié pour admettre un chargement maximal différent de la valeur initiale.
38. Cocher cette case en cas de modification de la puissance de propulsion.
39. Cocher cette case en cas de modification de la nature du combustible de propulsion.
40. Lieu et date de signature.
41. Signature de la personne ayant rempli le champ n° 1.

Les renseignements manuscrits sont portés à l'encre permanente et en lettres capitales.

Les reproductions de signatures ne peuvent pas être prises en compte.